

PROFIL DE POSTE

Poste proposé : Magistrat, Chargé de mission (International)

Prise de fonction souhaitée : premier trimestre 2010

Description de la sous-direction du département international

La sous-direction du département international est chargée de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale définie par l'Ecole nationale de la magistrature. Celle-ci a notamment pour objectifs d'aider les pays partenaires de la France à mettre en place et moderniser leurs systèmes de formation des juges et procureurs (ou autres professions partenaires de la justice), de faire connaître le système judiciaire et les bonnes pratiques professionnelles de la justice française à l'étranger et, en général, de développer le rayonnement de l'Ecole, et à travers elle celui de la France, à l'étranger.

Dans ce cadre, la sous-direction du département international (SDDI) de l'Ecole nationale de la magistrature met en œuvre de très nombreux programmes et actions de coopération technique internationale dans le monde. A titre principal, la sous-direction du département international décline son action :

- En organisant en France des sessions de formation à destination de magistrats étrangers et en assurant la participation de magistrats étrangers pendant la phase de formation initiale dispensée par l'ENM.
- En participant, à l'étranger, à des sessions de formation, des colloques ou séminaires.
- En organisant, à l'étranger, des missions d'appui technique à la création ou au renforcement des centres de formation destinés aux juges, procureurs ou autres professions collaboratrices de l'institution judiciaire.
- En organisant et accueillant des missions d'étude et des visites de délégations judiciaires officielles en France.
- En favorisant l'échange de stagiaires entre la France et les pays étrangers.

Au plan européen, la SDDI assume l'ensemble des relations avec les autres Ecoles européennes équivalentes qui sont devenues autant de partenaires privilégiés dans le cadre du Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ). Elle développe aussi sa participation aux programmes de coopération qui se développent aujourd'hui de plus en plus dans le cadre de financements multilatéraux et particulièrement de financements européens.

La SDDI travaille au quotidien avec le Service des affaires européennes et internationales du Ministère de la Justice, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'Intérieur, les autres écoles d'application de la fonction publique (ENA, ENSP, ENG, ENAP, etc.), les universités ainsi que les différentes organisations internationales compétentes en matière de coopération juridique et judiciaire (Commission européenne, REFJ, Conseil de l'Europe, ONU, OIF, etc.).

La sous direction du département international est dirigée par un sous directeur et composée à Paris de six chargés de mission (dont 4 magistrats), d'une chargée de projets et d'un

secrétariat composé de quatre personnes. Elle dispose également à Bordeaux, d'un magistrat coordonnateur de formation en charge du pôle international.

Description du poste :

Le chargé de mission à la sous-direction du département international est placé sous l'autorité du sous-directeur du département international et réalise ses missions sous la coordination du Directeur adjoint de l'ENM, directeur de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées.

Le chargé de mission aura pour tâches principales :

- § D'assurer la gestion et le suivi administratif et financier des projets de coopération dont il est chargé, en concertation et liaison permanente avec le ou les autres membres du département éventuellement chargés de la zone géographique ou du projet.
- § De soutenir et participer aux activités générales de la SDDI (missions à l'étranger, organisation de séminaires et de sessions internationales, organisation et accueil de délégations étrangères, etc.).
- § De s'assurer, en collaboration étroite avec les assistants administratifs, de la mise en œuvre des moyens logistiques nécessaires à la bonne exécution des actions de coopération dont il est chargé.
- § D'être, dans les projets dont il a charge, l'interlocuteur privilégié et le référent des autres écoles et des institutions liées par un partenariat avec l'ENM, qu'il ait été établi dans le cadre bilatéral ou multilatéral (REFJ).
- § De représenter l'Ecole dans les groupes de travail auxquelles elle participe, en particulier, auprès de l'administration centrale.
- § De participer, dans ses domaines de compétence technique et en tant qu'expert de l'ENM, aux missions et actions internationales que l'école conduit pour développer sa stratégie de coopération internationale : mise en place d'écoles de la magistrature, missions d'expertise, missions de formation, formations de formateurs, organisation de sessions de formation internationales, etc.

Profil souhaité :

Ce poste équivalent à un magistrat du premier grade ou du deuxième garde inscrit au tableau d'avancement. Seront particulièrement appréciés :

- Un goût et une capacité affirmée pour le travail en équipe dans une structure administrative ;
- Des compétences juridiques et rédactionnelles aux fins de contractualisation avec les différents interlocuteurs de la SDDI et de rédaction des divers documents, rapports et notes liés à l'activité de la SDDI.
- Une connaissance des relations internationales et des contextes politique, culturel et judiciaire des pays concernés par la coopération internationale française ;
- Une aptitude affirmée aux tâches de réflexion, de gestion et de suivi des projets ; le goût et la capacité pour le travail d'équipe dans une structure administrative ;
- Le goût du dialogue et des relations humaines : ce sens relationnel développé est nécessaire en raison de la diversité des contacts, tant institutionnels (nationaux ou internationaux) qu'individuels ;
- La connaissance de l'anglais courant et juridique parlé et écrit est indispensable ; celle d'une autre langue (espagnol, russe, arabe) est souhaitée.
- Une réelle disponibilité pour effectuer des missions à l'étranger.
- La maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, e-mail, internet)

La nomination, par voie de détachement auprès de l'ENM, est prononcée par arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, pris, après avis du Directeur de l'Ecole, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Les magistrats détachés dans un emploi de chargé de formation à l'ENM sont nommés à l'échelon comportant un indice immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur corps d'origine.

Il s'agit d'un poste basé à Paris, impliquant toutefois quelques déplacements au siège de l'Ecole, à Bordeaux, et, bien sûr, des missions à l'étranger.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Eric MINNEGHEER
Sous directeur du département international
01 44 41 88 24
eric.minnegheer@justice.fr

Eric BRAMAT
Chef de cabinet du directeur de l'ENM
05.56.00.11.20
01.44.41.99.54
eric.bramat@justice.fr